



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2020

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARGENTEUIL MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 2 décembre 2020 à 19 h 01, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

madame la conseillère Danielle Parent, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

CONSIDÉRANT les décrets numéro 177-2020 à 1210-2020 du 13 mars 2020 au 25 novembre 2020 qui ont déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois durant cette période ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1242-2020 soit du 25 novembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 2 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger publiquement mais avec certaines restrictions et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Léger, appuyé par madame la conseillère Diane Bélair, et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue publiquement mais avec certaines restrictions et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par tout moyen de communication.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Les personnes présentes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

2020-12-243

2020-12-244



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2020

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2020 À 19 H

OUVERTURE DE LA SESSION PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2020
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 25 novembre 2020
- 5. Correspondance**
- 6. Compte-rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
 - 7.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
 - 7.3 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
 - 7.4 Dépôt annuel de l'extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil en vertu du *Code d'éthique et de déontologie* des élus
 - 7.5 Dépôt des divulgations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal
 - 7.6 Dépôt de la déclaration des élus de leur participation à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
 - 7.7 Dépôt du rapport de l'année 2020 concernant l'application du Règlement 2018-07 sur la gestion contractuelle
- 8. Affaires diverses**
 - 8.1 Avis de motion concernant l'adoption du Règlement 2020-08 relatif au budget 2021 et à la taxation de l'exercice fiscal 2021
 - 8.2 Adoption du projet de Règlement numéro 2020-08 relatif au budget 2021 et à la taxation de l'exercice fiscal 2021
 - 8.3 Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2021
 - 8.4 Adoption du Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle
 - 8.5 Adoption du Règlement 2020-07 concernant la limite de vitesse sur les chemins municipaux
 - 8.6 Dépôt des recommandations sur la citation d'une partie de la Réserve scout Tamaracouta à titre de site patrimonial
 - 8.7 Autorisation de payer la prime de 200 \$ aux pompiers pour l'année 2020
 - 8.8 Autorisation de payer les heures non transférables d'une année à l'autre
 - 8.9 Nomination d'un maire suppléant et du substitut à la MRC d'Argenteuil
 - 8.10 Retrait d'affectations du surplus au budget 2020
 - 8.11 Utilisation du Fonds de parcs, terrains de jeux et espace vert pour l'aménagement d'installations sanitaires au parc Hammond-Rodgers
 - 8.12 Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
 - 8.13 Embauche de deux surveillants de patinoire pour la saison hivernale 2020-2021
 - 8.14 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2021



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2020

- 8.15 Autorisation de signature d'une entente avec la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM) pour la gestion des résidus organiques
- 8.16 Proclamation de la Municipalité de Mille-Isles alliée contre la violence conjugale
- 8.17 Contribution versée à la fondation Pallia-Vie
- 9. **Période de questions**
- 10. **Levée de la séance**

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2020-12-245

2.1 *Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2020*

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2020 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2020.

ADOPTÉE.

2020-12-246

3. *Approbation des comptes*

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de novembre 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de novembre 2020 totalisant **714 234,27 \$**, et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois de novembre 2020.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 *États financiers se terminant le 25 novembre 2020*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 25 novembre 2020.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2020

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois de novembre 2020 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication (madame la conseillère Cassandra Lescarbeau) :

Fidèle à nos habitudes, l'Info Mille-Isles du début d'année sera dans l'enveloppe contenant votre compte de taxes. Prenez le temps de le consulter, car il contient beaucoup d'information très utile pour les citoyens.

Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles) :

Les travaux du chemin Tamaracouta sont terminés pour l'année 2020. Nous avons été en mesure d'asphalter tout ce que nous pouvions cette année, mais il nous reste 1.5 kilomètre d'asphaltage, du rechargement à effectuer à divers endroit et le lignage de chemin pour l'an prochain. En guise de rappel, la Municipalité n'a pas été en mesure de réaliser la totalité des travaux prévus, car l'échéancier des travaux du MTQ sur le chemin de Mille-Isles a été repoussé à plusieurs reprises, retardant considérablement le chantier du chemin Tamaracouta.

Par ailleurs, nous sommes toujours en attente de l'acceptation gouvernementale du report des travaux en 2021, puisque la subvention reçue limite les travaux à être réalisés entièrement durant l'année 2020. Pour les citoyens qui ne sont pas au courant des démarches de la Municipalité en ce sens, sachez que la Municipalité a demandé au ministère d'autoriser qu'une partie des travaux visés par la subvention reçue soient terminés en 2021. Nous sommes optimistes d'obtenir une réponse favorable vu les circonstances.

Sécurité publique (monsieur le conseiller Francis Léger) :

C'est avec fierté que nous annonçons le succès de la guignolée 2020. Malgré les temps difficiles, les citoyens de Mille-Isles ont réussi à se mobiliser et à se démarquer en doublant le montant d'argent amassé par rapport à l'an passé. Nous vous remercions grandement et espérons avoir permis à de nombreuses familles de passer un merveilleux temps des fêtes.

Loisirs et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillé) :

Il n'est pas surprenant que la fête de Noël soit célébrée différemment cette année, en raison de la COVID-19. Le Service des loisirs a revu sa formule en offrant aux enfants de Mille-Isles la livraison des cadeaux directement à leur porte le 6 décembre prochain. Soyez aux aguets, d'heureuses surprises vous attendent!



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2020

Urbanisme (madame la conseillère Danielle Parent) :

Environnement (madame la conseillère Diane Bélair) :

La MRC d'Argenteuil a une nouvelle conseillère en environnement, madame Joannie Chalifoux. Madame Chalifoux offre un support aux municipalités lorsqu'ils ont des questions en lien avec l'environnement. Elle s'affaire également à assurer le suivi du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 (PGMR) et à poursuivre la mise en place de la Stratégie de conservation des milieux naturels et hydriques.

Maire:

Le maire fait un survol des sujets d'intérêts y compris des intérêts régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil.

Bonjour à tous,

Nous vivons des changements sociaux importants en 2020. Pour certains, ce sont des changements positifs qui font un grand bien. Cependant, pour une portion importante de la population, 2020 est une année difficile qui vient avec des contraintes importantes à plusieurs niveaux. Même si un vaccin est prévu dans un futur prochain, la normalité que nous avons connue ne sera probablement pas celle dont nous allons vivre.

Le conseil est très au fait des circonstances qui existent. Nous avons fait le maximum pour ne pas ajouter au fardeau fiscal pour 2021. Même si nous ne pouvons pas éliminer les taxes foncières, ou donner des congés de taxes, nous avons élargi le nombre de paiements, passant de 3 à 6 paiements, pour donner un 3 mois de plus aux citoyens pour payer leurs taxes.

Pour pouvoir adopter ce règlement, il nous faut devancer le premier paiement au 26 février 2020, versus la date habituelle à la fin mars dans l'ancien système. Par contre, le dernier paiement sera au 3 décembre, une extension de 3 mois sur le système habituel qui était en septembre.

Le conseil tient également parole avec l'instauration de la taxe non résidentielle, anciennement connu comme la taxe commerciale. Dans le dépôt du rôle que nous recevons et utilisons pour connaître les valeurs de chaque propriété, la distinction entre le pourcentage d'utilisation résidentielle et utilisation non résidentielle est indiquée. Jusqu'à cette année, les conseils précédents n'ont pas vu la nécessité d'utiliser cet outil qui était à leur disposition. Sachant que le système actuel de taxation n'est pas équitable, étant basé uniquement sur les valeurs d'évaluations foncières, votre conseil a décidé de reconnaître les pourcentages d'usages non résidentiels tel qu'ils sont présentés, lesquels auront peu d'incidences sur la facture de taxation cette année.

À la MRC, nous avons adopté un budget 2021 dans le contexte d'un monde COVID-19. Il y aura une baisse de quotes-parts pour nous en 2021, et ce, grâce à la formule utilisée par la MRC pour garder les montants équitables entre les municipalités.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2020

Le budget 2021 de Mille-Isles sera adopté le 16 décembre à 19 h lors d'une séance extraordinaire prévue au calendrier. Celle-ci sera suivie d'une 2^e séance extraordinaire à 19 h 15 pour statuer sur la taxation, tel que je viens de vous l'exposer, ainsi que pour prolonger le mandat d'une employée.

Merci de votre attention et merci de continuer à respecter les règles sanitaires du ministère de la Santé.

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois d'octobre 2020.

7.2 *Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois d'octobre 2020.

7.3 *Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux concernant la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois de novembre 2020.

7.4 *Dépôt annuel de l'extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil en vertu du Code d'éthique et de déontologie des élus*

Selon la loi, le greffier ou le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil lors de la dernière séance ordinaire de l'année un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1)* et qui excède la valeur fixée par le *Code d'éthique et de déontologie* des élus.

Le directeur général et secrétaire-trésorier fait mention au conseil qu'une seule déclaration en ce sens a été faite au registre pour l'année 2020.

Rappelons que l'acceptation d'un tel don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, est cependant interdite lorsqu'il peut influencer l'indépendance de jugement du membre du conseil dans l'exercice de ses fonctions ou risque de compromettre son intégrité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2020

7.5 Dépôt des divulgations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Le directeur général et secrétaire-trésorier Pierre-Luc Nadeau dépose les divulgations des intérêts pécuniaires des élus :

Monsieur Howard Sauvé, maire
Madame Danielle Parent, conseillère siège no. 1
Monsieur Francis Léger, conseiller siège no. 2
Madame Diane Bélair, conseillère siège no. 3
Madame Cassandra Lescarbeau, conseillère siège no. 4
Madame Julie Léveillée, conseillère siège no. 5
Madame Dawn Charles, conseillère siège no. 6

Le tout conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. (RLRQ, c. E-2.2, article 357 et suivants) et transmet ces dernières au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

7.6 Dépôt de la déclaration des élus de leur participation à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), les élus doivent participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ;

Considérant que le membre d'un conseil doit, dans les 30 jours de sa participation à une telle formation, déclarer celle-ci au directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité, qui en fait rapport au conseil ;

En conséquence, madame Diane Bélair déclare au directeur général et secrétaire-trésorier, séance tenante, avoir participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le 19 août 2020 dernier ;

Madame Bélair a informé la Municipalité du succès de cette formation le 19 août 2020 dernier.

Le présent dépôt constitue le rapport au conseil municipal relativement à la participation des élus précédemment mentionnés à une formation sur l'éthique et la déontologie conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1).

7.7 Dépôt du rapport de l'année 2020 concernant l'application du Règlement 2018-07 sur la gestion contractuelle

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal*, la Municipalité doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

Le principal objectif est de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son Règlement sur la gestion contractuelle.

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au Conseil municipal le rapport de l'année 2020 concernant l'application du Règlement 2018-07 sur la gestion contractuelle.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2020

8. Affaires diverses

8.1 **Avis de motion concernant l'adoption du Règlement 2020-08 relatif au budget 2021 et à la taxation de l'exercice fiscal 2021**

Avis de motion est par la présente donné par *monsieur le conseiller Francis Léger*, qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le Conseil adoptera un règlement portant sur la taxation de l'exercice fiscal 2021.

Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

2020-12-247

8.2 **Adoption du projet de Règlement numéro 2020-08 relatif au budget 2021 et à la taxation de l'exercice fiscal 2021**

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture est donné séance tenante ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents lors de l'adoption du présent projet règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ;

Considérant que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Béclair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le projet de Règlement numéro 2020-08 relatif au budget 2021 et à la taxation de l'exercice fiscal 2021.

ADOPTÉE.

2020-12-248

8.3 **Calendrier des séances pour l'année 2021**

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2020

D'ADOPTER le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021. Les séances se tiendront le mercredi et débuteront à 19 h. tandis que les plénières se tiendront généralement le mercredi précédent la séance ordinaire, à la discrétion du conseil.

- 13 janvier
- 3 février
- 3 mars
- 7 avril
- 5 mai
- 2 juin
- 7 juillet
- 4 août
- 1 septembre
- 6 octobre
- 17 novembre
- 1 décembre

QUE la séance extraordinaire du budget pour l'année 2022 se tienne le 15 décembre 2021 ;

QUE le lieu ordinaire des séances est le 1262, chemin de Mille-Isles à Mille-Isles dans la salle communautaire Strong ;

QU'un avis du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE.

2020-12-249

8.4 Adoption du Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du mercredi 4 novembre 2020 par madame la conseillère Danielle Parent ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence il y a dispense de lecture ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le Règlement 2020-06 concernant la gestion contractuelle.

DE TRANSMETTRE une copie du règlement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2020

2020-12-250

8.5 Adoption du Règlement 2020-07 concernant la limite de vitesse sur les chemins municipaux

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du mercredi 4 novembre 2020 par madame la conseillère Julie Léveillé ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), et qu'en conséquence il y a dispense de lecture ;

Considérant que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Considérant que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER le Règlement 2020-07 concernant la limite de vitesse sur les chemins municipaux.

ADOPTÉE.

2020-12-251

8.6 Dépôt des recommandations sur la citation d'une partie de la Réserve scout Tamaracouta à titre de site patrimonial

Considérant le mandat donné au Conseil local du patrimoine par la résolution 2020-05-116 afin d'épauler l'équipe mandatée par la MRC d'Argenteuil pour l'évaluation patrimoniale du site de la Réserve scout Tamaracouta ;

Considérant l'implication des membres du Conseil local du patrimoine dans l'étude patrimoniale ;

Considérant l'avis de motion donné à la séance du 7 octobre 2020 et l'adoption du projet de règlement numéro 2020-05 concernant la citation d'une partie de la Réserve scout Tamaracouta à titre de site patrimonial adopté à la séance du 4 novembre 2020 ;

Considérant les questions et commentaires reçus lors de la séance publique du Conseil local du patrimoine tenue le 18 novembre dernier en conformité avec l'article 153 de la *Loi sur le patrimoine culturel* ;

Considérant les valeurs évoquées au projet de règlement numéro 2020-05 concernant la citation d'une partie de la Réserve scout Tamaracouta à titre de site patrimonial ;

Considérant que le Conseil local du patrimoine recommande l'ajout à l'article 4 du projet de règlement numéro 2020-05 les éléments d'intérêts suivants :

- La table Goodfellow ;
- Le cadastre de l'ancien chemin de la côte Ste-Marguerite et de l'arche d'accès est ;
- La présence des pâturages le long du chemin Tamaracouta tel



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2020

- que présent aujourd'hui ;
- La toponymie présente sur le site.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER le dépôt des recommandations du Conseil local du patrimoine.

Les considérants font partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE.

2020-12-252

8.7 Autorisation de payer la prime de 200 \$ aux pompiers pour l'année 2020

Considérant que la Municipalité verse une prime annuelle de 200 \$ aux pompiers pour compenser l'augmentation de leur prime d'assurance automobile puisqu'ils doivent utiliser leur véhicule personnel dans le cadre de leurs fonctions ;

Considérant que cette prime est calculée au prorata du nombre de mois complétés dans l'année à titre d'employé du service incendie pour les nouveaux employés et pour ceux qui ont démissionné ;

Considérant que le tableau présenté au conseil par le directeur du Service de sécurité incendie indique les pompiers éligibles à recevoir la prime et les montants applicables selon le nombre de mois à l'emploi de la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le versement de la prime à chaque pompier selon le tableau présenté au conseil par le directeur du Service de sécurité incendie pour un montant total de 3 966,62 \$.

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-22000-281.

ADOPTÉE.

2020-12-253

8.8 Autorisation de payer les heures non transférables d'une année à l'autre

Considérant que l'article 15.11 de la convention collective statue que les heures accumulées dans la banque de temps sont payées à l'avant-dernière paye de l'année ;

Considérant que l'article 18.02 de la convention collective statue que les heures de congé de maladie sont non transférables d'une année à l'autre, mais que les heures monnayables non prises, sont payées la dernière période de paie qui précède le 24 décembre ;

Considérant le tableau des heures monnayables présenté au conseil par le directeur général et secrétaire-trésorier.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le paiement des heures monnayables dues selon les modalités stipulées dans la convention collective et précisées au tableau déposé par monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier ;

DE PRÉCISER que le montant des heures monnayables dues représente, à ce jour, une somme de 11 289.36 \$ et que ce montant sera ajusté le 7 décembre 2020 ;

D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires de la rémunération des employés.

ADOPTÉE.

2020-12-254

8.9 Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC d'Argenteuil

Considérant que le *Code municipal* prévoit à l'article 116 que le Conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire avec tous les privilèges, droits et obligations attribués à cette fonction.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE NOMMER à titre de maire suppléant et substitut à la table des maires de la MRC d'Argenteuil, monsieur Francis Léger, séance tenante, et ce, jusqu'au jour du scrutin de l'élection générale municipale de l'année 2021.

ADOPTÉE.

2020-12-255

8.10 Retrait d'affectations du surplus au budget 2020

Considérant que les affectations du surplus permettent de régulariser les budgets annuels ;

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer un réaménagement des affectations du surplus en fonction des dépenses réalisées pendant l'année en cours ;

Considérant que le retrait d'affectations du surplus du budget de l'année en cours en permet l'utilisation pour le budget de l'an prochain.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE RETIRER la totalité du surplus accumulé non affecté prévu au poste budgétaire 03-41000-000 du budget 2020.

DE RETIRER la totalité du surplus accumulé affecté prévu au poste budgétaire 03-51000-000 du budget 2020.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2020

2020-12-256

8.11 *Utilisation du Fonds de parcs, terrains de jeux et espace vert pour l'aménagement d'installations sanitaires au parc Hammond-Rodgers*

Considérant la volonté de la Municipalité d'aménager une salle d'eau dans la cabane des patineurs pour les utilisateurs du parc Hammond-Rodgers ;

Considérant l'aide financière octroyée par la MRC d'Argenteuil pour ce projet ;

Considérant l'adjudication des travaux par la résolution 2020-10-218 pour la construction et l'installation d'un système de traitement des eaux usées domestiques au parc Hammond-Rodgers ;

Considérant que la Municipalité souhaite utiliser le Fonds de parcs, terrains de jeux et espace vert pour acquitter les frais tel qu'autorisé par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la facture reçue de l'entreprise IE Construction, au montant de 25 967,10 \$ taxes incluses.

D'UTILISER le Fonds de parcs, terrains de jeux et espace vert pour acquitter les frais.

ADOPTÉE.

2020-12-257

8.12 *Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)*

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et qu'elle s'engage à les respecter ;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2020

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvé, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE le conseil de la Municipalité de Mille-Isles approuve les dépenses d'un montant de 28 302 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE.

2020-12-258

8.13 *Embauche de deux surveillants de patinoire pour la saison hivernale 2020-2021*

Considérant le besoin d'embaucher du personnel pour la surveillance et l'entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2020-2021 ;

Considérant l'affichage des postes fait à l'interne, sur le site Internet de la Municipalité et par l'envoi de plusieurs infolettres ;

Considérant les candidatures reçues ;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER Alexis Chartrand Rodrigue et Isaac Ouellette à titre de surveillants de la patinoire pour la saison hivernale 2020-2021.

La durée de l'emploi est d'environ 12 semaines et le salaire est prévu à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE.

2020-12-259

8.14 *Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2021*

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2021 ;

Considérant les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2020

- conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- préciser que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- préciser que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

Considérant que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire ;

Considérant que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CONFIER à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2021.

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée.

QUE la Municipalité confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définis au document d'appel d'offres.

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants ; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres.

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE.

8.15 Autorisation de signature d'une entente avec la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM) pour la gestion des résidus organiques

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles délègue son pouvoir à la Municipalité du Canton de Gore pour la collecte et le transport des matières organiques ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2020

Considérant que la Municipalité désire prendre entente avec la Municipalité du Canton de Gore, le Canton de Wentworth et la RIADM pour la disposition des matières organiques ;

Considérant que l'entente intermunicipale avec la RIADM concernant la gestion des matières organiques est recommandée par le directeur général et secrétaire-trésorier.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandra Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le maire monsieur Howard Sauvé et le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Pierre-Luc Nadeau, à signer l'entente intermunicipale avec la RIADM pour la gestion des matières organiques.

ADOPTÉE.

2020-12-261

8.16 Proclamation de la Municipalité de Mille-Isles alliée contre la violence conjugale

Considérant que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

Considérant que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

Considérant que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

Considérant qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

Considérant que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

Considérant que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

Considérant que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE PROCLAMER la Municipalité de Mille-Isles Municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

2020-12-262

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2020

8.17 Contribution versée à la fondation Pallia-Vie

Considérant que les profits de la fondation Pallia-Vie sont générés par les activités de financement organisées par la Fondation ;

Considérant que ces profits sont redonnés à Pallia-Vie et servent à soutenir les soins offerts par la Maison de soins palliatifs et les Services d'accompagnement pour les personnes atteintes et les personnes endeuillées de la région des Laurentides ;

Considérant que le conseil désire appuyer cette fondation pour assurer la poursuite de ses objectifs et ainsi contribuer au maintien du service.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE VERSER une contribution de **750 \$** à la fondation Pallie-Vie ;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-11000-970.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes présentes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

2020-12-263

10. Levée de la séance

À **19 h 47**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Directeur général et secrétaire-trésorier

Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et
secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2020

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée

